

N° 82

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

Annexe au procès verbal de la séance du 22 novembre 1994.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 1995,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

TOME VIII

DÉFENSE

MARINE

Par M. Max LEJEUNE,

Sénateur

(1) Cette commission est composée de MM. Xavier de Villepin, président, Yvon Bourges, Michel d'Aillières, François Abadie, Guy Penne, vice-présidents, Jean Garcia, Michel Alloncle, Roland Bernard, Jacques Golliet, secrétaires, Jean-Luc Bécart, Mme Monique Ben Guiga, MM. Daniel Bernardet, André Bettencourt, André Boyer, Mme Paulette Brisepierre, MM. Michel Caidaguès, Paul Caron, Jean-Paul Chambriard, Yvon Collin, Claude Cornac, Charles-Henri de Cossé-Brissac, Michel Crucis, Hubert Durand-Chastel, Claude Estier, Roger Fossé, Gérard Gaud, Jean-Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Genton, Yves Guéna, Bernard Guyomard, Jacques Habert, Hubert Haenel, Marcel Henry, André Jarrot, Louis Jung, Christian de La Malène, Marc Lauriol, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Philippe Madrelle, Michel Maurice-Bokanowski, Pierre Mauroy, Jean-Luc Mélenchon, Paul d'Ornano, Alain Poher, Michel Poniatowski, André Rouvière, Georges Treille, Robert-Paul Vigouroux, Serge Vinçon, Albert Voilquin

Voir les numéros

Assemblée nationale (10ème législ.) 1530, 1560 à 1565 et T A 282.

Sénat 78 et 79 (annexes n° 44 et 45) (1994-1995)

Lois de finances.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1995.....	6
I - PHYSIONOMIE GÉNÉRALE.....	6
1. <i>Crédits des titres III et V prévus par le projet de loi</i>	6
2. <i>Evolution des crédits</i>	7
3. <i>Crédits de report et fonds de concours s'ajoutant aux ressources du titre V</i>	8
II - TITRE III - DÉPENSES ORDINAIRES.....	10
1. <i>Généralités</i>	10
2. <i>Le fonctionnement</i>	10
3. <i>Combustibles</i>	11
4. <i>Entretien programmé des matériels (EPM)</i>	11
5. <i>Rémunérations et charges sociales</i>	12
6. <i>Surcoût des opérations extérieures</i>	13
III - TITRE V - DÉPENSES EN CAPITAL.....	13
1. <i>Généralités</i>	13
2. <i>Les fabrications « flotte » et « aéronautique navale »</i>	15
3. <i>La force océanique stratégique (FOST)</i>	15
4. <i>Entretien programmé du matériel (E.P.M.)</i>	16
5. <i>Engins et munitions</i>	16
5.1. <i>Ressources allouées</i>	16
5.2. <i>Programmes en coopération</i>	16
6. <i>Infrastructure</i>	17
7. <i>Etudes et développements</i>	18
DEUXIÈME PARTIE : SITUATION ACTUELLE DE LA MARINE NATIONALE ET SON ÉVOLUTION.....	19
1. <i>Situation au 1er janvier 1995</i>	19
1.1. <i>Au premier janvier, la flotte française comprendra 119 bâtiments admis au service actif</i>	19
1.2. <i>A la même date, le parc de l'aéronautique navale comprendra</i>	19
2. <i>Commandes, livraisons et retraits prévus en 1995</i>	20
2.1. <i>Commandes</i>	20
2.2. <i>Livraisons</i>	20
2.3. <i>Retraits</i>	20
3. <i>Perspective à l'horizon 2000</i>	21
4. <i>Incidences sur les principales composantes de la Marine et perspectives à moyen terme</i>	21
4.1. <i>La force d'action navale (FAN)</i>	21
4.1.1. <i>Les porte-avions</i>	22
4.1.2. <i>Le groupe aérien</i>	22
4.1.3. <i>Les avions de transport opérationnel</i>	23
4.1.4. <i>Les forces d'accompagnement</i>	24
4.1.5. <i>Bâtiments de soutien</i>	25
4.2. <i>La force océanique stratégique (FOST)</i>	25
4.3. <i>Les sous-marins d'attaque</i>	25
4.4. <i>Le groupe d'action sous-marine (GASM)</i>	26
4.5. <i>Les forces de souveraineté</i>	26
4.6. <i>La force de guerre des mines</i>	27
4.7. <i>L'aviation de patrouille maritime</i>	27
4.8. <i>Le service public</i>	27
5. <i>Le parc des hélicoptères</i>	28

TROISIÈME PARTIE : PERSONNEL	30
1 <i>L'évolution des effectifs</i>	30
2 <i>La répartition du personnel par emploi</i>	31
3 <i>Les appelés</i>	32
4 <i>La féminisation dans la Marine</i>	32
5 <i>Les réserves</i>	32
6 <i>Conclusion</i>	33
LES CONCLUSIONS DE VOTRE RAPPORTEUR	34
EXAMEN EN COMMISSION	34

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Le projet de loi qui nous est soumis s'inscrit pour la première fois cette année dans le cadre de la loi de programmation 1995-2000 et celui de la loi quinquennale sur la maîtrise des dépenses publiques à laquelle la Défense contribue, notamment dans le domaine du fonctionnement.

Se présentant sous la même forme qu'en 1993, ce projet regroupe toujours sous la rubrique « action 18 » l'ensemble des mesures intéressant la Marine ce qui facilite l'analyse de l'évolution des crédits entre 1994 et 1995.

S'agissant du titre V et conformément aux principes retenus dans la loi de programmation, les ressources disponibles comprendront les crédits figurant dans le présent projet de loi auxquels s'ajouteront les crédits de report et les fonds de concours. Dans ce rapport, l'étude comparative des ressources prendra donc séparément en compte les crédits inscrits dans les deux lois de finances initiales de 1994 et 1995 et ceux qui représentent effectivement l'ensemble des dotations pour ces mêmes années.

L'analyse des titres III et V du projet fera l'objet de la première partie de ce rapport ; les conséquences de ces mesures sur les principales composantes opérationnelles de la Marine seront développées dans sa deuxième partie ; la dernière partie du rapport sera consacrée aux personnels et à l'évolution des effectifs qui doit désormais traduire le renforcement recherché de la professionnalisation.

- 6 -

PREMIÈRE PARTIE : ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1995

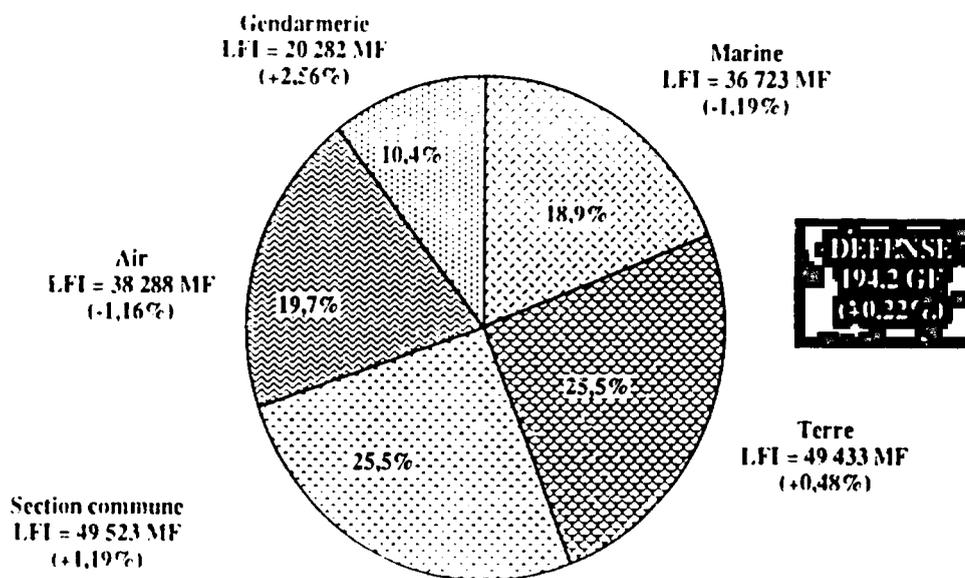
I - PHYSIONOMIE GÉNÉRALE

1. Crédits des titres III et V prévus par le projet de loi

Sur un total de 194 200 millions de francs en crédits de paiement alloués à la Défense, la part de la Marine s'élève à 36 723 millions de francs, soit 18,9 % de ce total (charges de pensions non comprises).

Le tableau ci-dessous indique la répartition des crédits prévue par le projet de loi.

CRÉDITS DE PAIEMENTS 1995 (LFI)



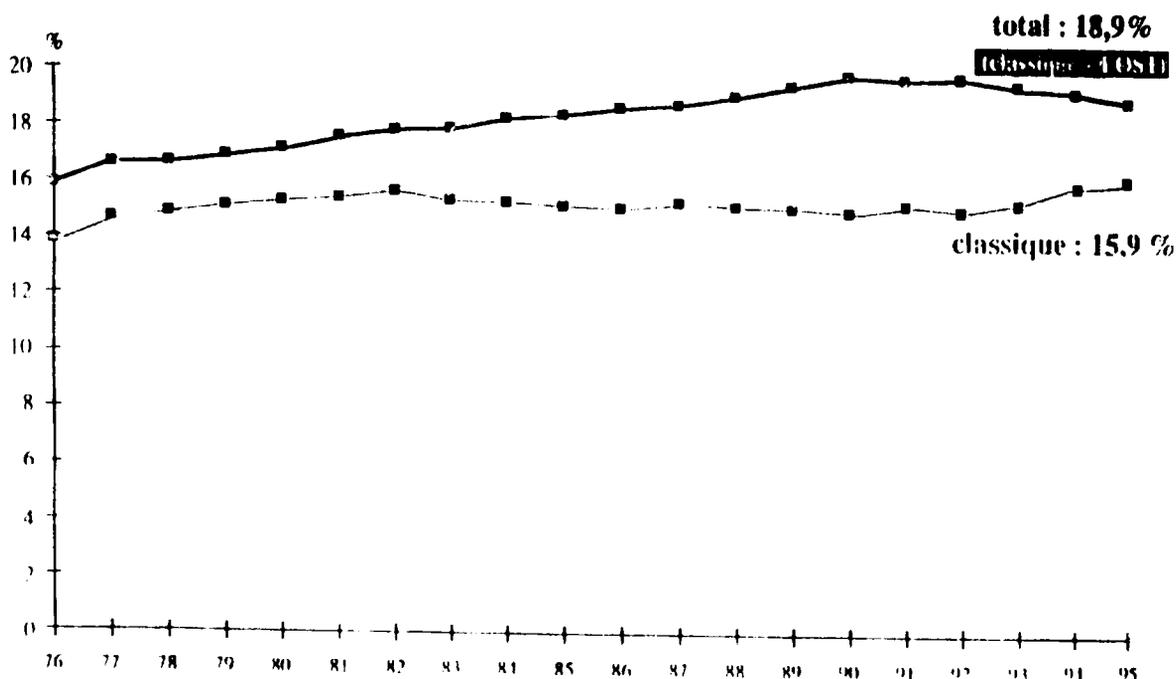
(%) : Evolution 95/94 en valeur

2. Evolution des crédits

Ainsi la part de la Marine qui allait en croissant jusqu'en 1990 décroît-elle légèrement depuis 1992 : 19,78 % en 1992, 19,53 % en 1993, 19,18 % en 1994 et 18,9 % pour 1995.

Les courbes ci-après retracent cette évolution depuis 1976 ; elle montrent que cette diminution est essentiellement imputable aux crédits Marine de la FOST. On observe en effet, dans le créneau de temps 1992-1995, une légère augmentation des crédits consacrés aux moyens dits classiques. Cette évolution est conforme aux principes retenus dans la loi de programmation : suffisance pour le nucléaire, effort sur les forces de projection et d'action.

EVOLUTION DE LA PART MARINE DANS LE BUDGET DE LA DÉFENSE (LFI)

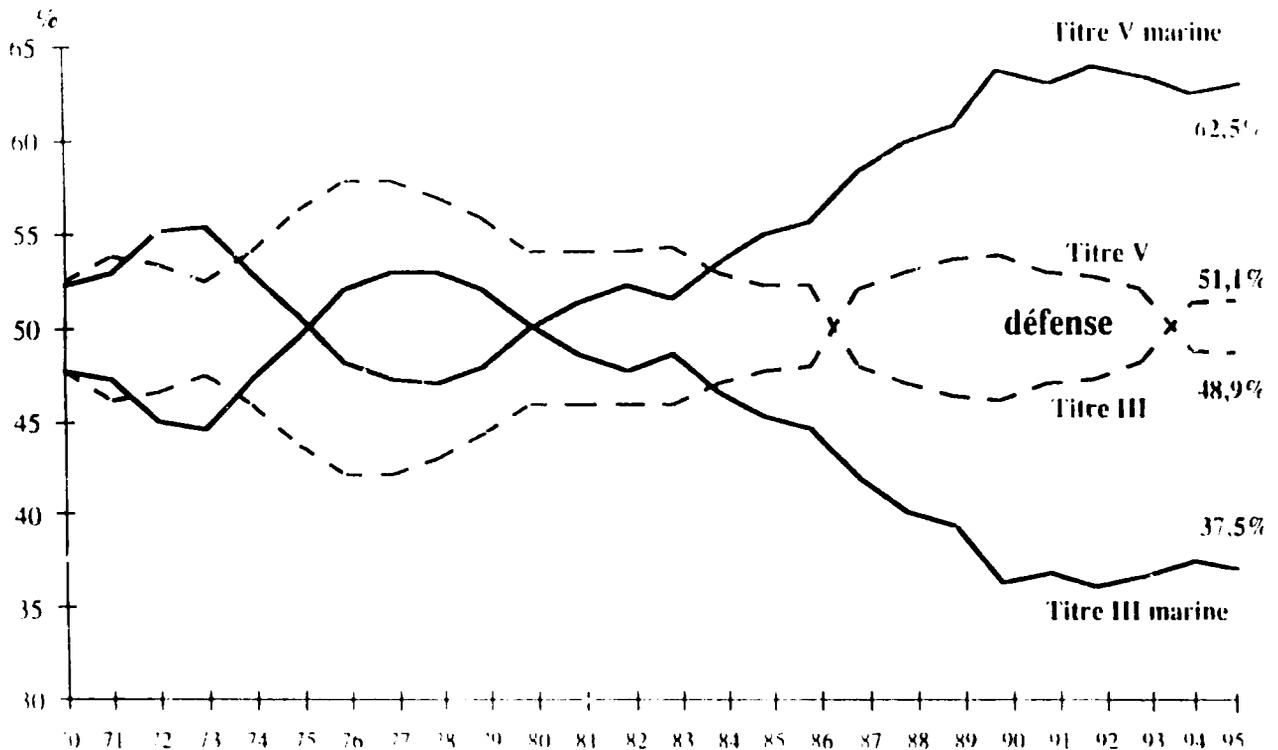


La répartition des crédits entre les titres III et V dans le projet de loi prévoit, pour le titre III : 13 769 millions de francs ce qui représente une baisse en volume de 0,6 % par rapport à 1994 et pour le titre V, 22 954 millions de francs en baisse de 3,9 % par rapport à 1994.

Ainsi le titre III représente-t-il 37,5 % des crédits alloués par la LFI et le titre V, 62,5 % de ces mêmes crédits.

La comparaison de l'évolution des titres III et V de la Marine et de la Défense fait l'objet du graphique ci-dessous qui traduit bien le souci de la Marine de privilégier ses dépenses d'investissement.

COMPARAISON DE L'ÉVOLUTION DU TITRE III ET DU TITRE V POUR LA DÉFENSE ET LA MARINE (LFI)



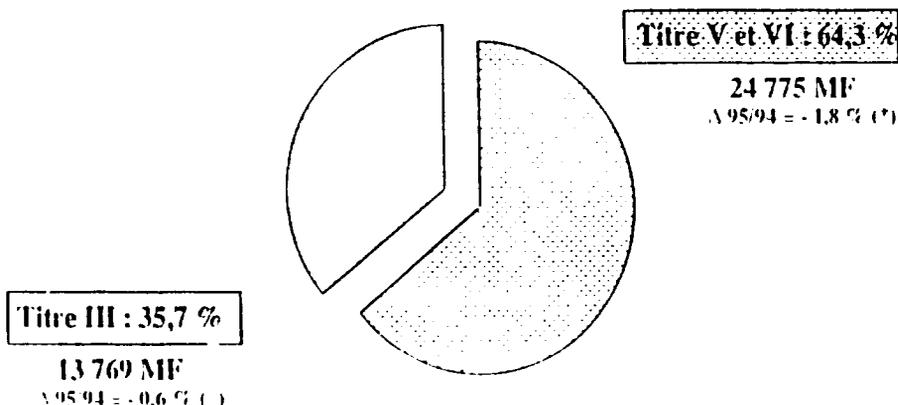
3. Crédits de report et fonds de concours s'ajoutant aux ressources du titre V

Conformément aux principes retenus dans la loi de programmation, s'ajoutent aux crédits de paiement de la LFI précédemment mentionnés, des crédits de report dont le montant est fixé à 1 766 millions de francs et 25 millions de francs de fonds de concours.

Les ressources disponibles pour le titre V seront ainsi portées à 24 775 millions de francs, celles du titre III restant inchangées dans un premier temps.

Le graphique suivant rend compte de ce nouveau partage et de l'évolution de l'ensemble des crédits de paiements disponibles entre 1994 et 1995.

Budget 1995 pour la Marine
CP DISPONIBLES : 38 544 MF = 73,95/94 = + 1,3 % (*)



Ressources disponibles :
 22 954 MF + 1 766 MF de reports + 55 MF de fonds de concours = 24 775 MF

Nota / Cette répartition inclut un transfert de charge de 433 MF du titre III au titre V ; il concerne l'entretien programmé du matériel.

En 1995, première année budgétaire couverte par la loi de programmation, seul un strict respect du maintien de l'ensemble de la dotation prévue permettra d'éviter le glissement dans le temps des programmes majeurs lancés par la Marine et les inconvénients qui s'y rattachent.

A titre d'exemple, le tableau ci-après rappelle les conséquences des décisions prises depuis 1982 sur le déroulement des principaux programmes.

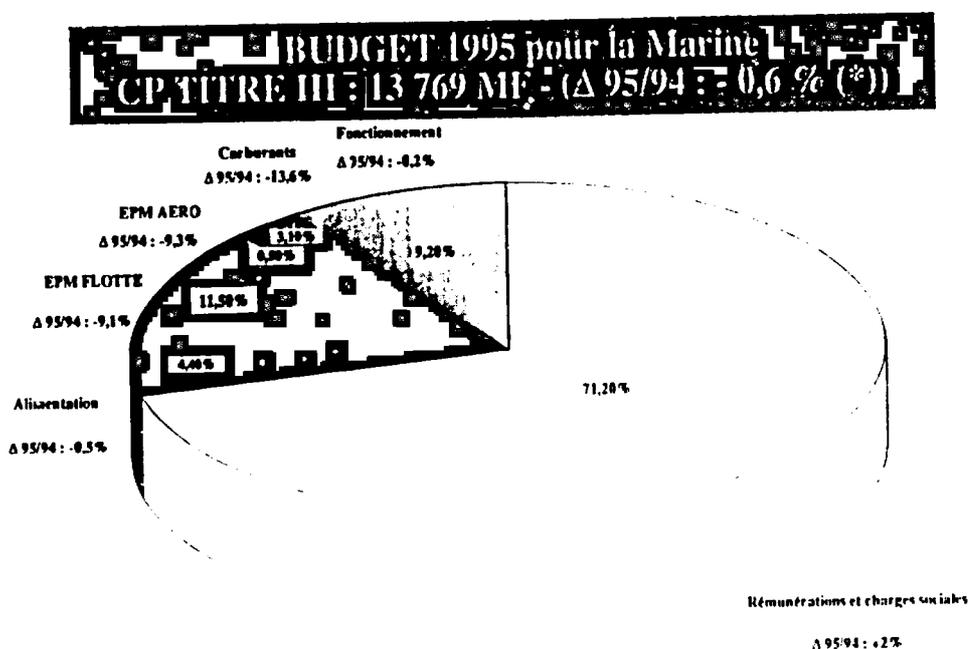
Programme	Nature de la régulation	Date de la décision	Nouveau calendrier	Economies à court terme (MF CF 94)	Surcoût constaté ou prévisible à long terme (MF CF 94)
SILEXIG	réduction de la cible de 6 à 4	octobre 1991		17 030	
	Étalement de : constructions (cadence de livraison liée à 36 mois)	octobre 1991	ASA n° 1 : 09/96 ASA n° 2 : 04/99 ASA n° 3 : 12/01 ASA n° 4 : 01/95		4 160 (*)
PACDG	Étalement de 30 mois de la construction	décembre 1989	1999		460
	amputation budgétaire	1993	report ASA de 6 mois (ml 1999)	530	204
RAFALE (**)	Amputation budgétaire au titre de l'exercice 1994 (étalement 6 mois)	octobre 1993	1ère flottille ops. ml 1999	2 000	620
ATL 2	Report du lancement de la production de 1982 à 1984	1982			0
	Étalement de la production (cadence 4,5/an jusqu'en 1993 puis 3/an)	mai 1989	livraison jusqu'en 2001		0
	Réduction de la cible de 42 à 29 appareils (puis 28 appareils)	septembre 1991 (octobre 1992)	livraison des 3 derniers appareils en 1996	5 600	

II - TITRE III - DÉPENSES ORDINAIRES

1. Généralités

Les crédits de paiements du titre III s'élèvent pour 1995 à 13 769 millions de francs en diminution de 0,6 %, en volume, par rapport à 1994.

Le schéma ci-dessous montre la répartition des ressources entre les grandes catégories de dépenses de ce titre ainsi que les différences constatées avec l'année précédente.



(*) Evolution en volume à structure budgétaire constante

2. Le fonctionnement

Des crédits affectés au fonctionnement s'élèvent pour 1995 à 1 389 millions de francs. Regroupés sous le chapitre 34.05 (carburants exceptés), ils seront en diminution de 0,2 % en volume par rapport à 1994.

Ces crédits, qui ont une incidence directe sur les conditions de travail et la vie du personnel, portent également sur les matériels de lutte contre l'incendie et d'équipements nautiques, et qui souffrent d'une insuffisance structurelle chronique de dotation évaluée à environ 125 millions de francs.

L'ensemble des crédits d'entretien programmés sont en baisse de 1,1 % par rapport à ceux de 1994 : leur insuffisance mainte fois signalée conduira inévitablement à prolonger le sous entretien des bâtiments de surface et des aéronefs. **Il convient en effet de rappeler que le maintien en condition de bâtiments anciens**, tels que les porte-avions dont les dates de retrait du service ont été retardées (1999 pour le *Clemenceau* et 2004 pour le *Foch*), amenés à faire face à un rythme d'activité soutenu en raison notamment de leur participation aux opérations extérieures, **coûte particulièrement cher à l'entretien.**

Concernant la disponibilité des porte-avions, votre rapporteur suggère que soit étudiée la possibilité pour les pays européens disposant de porte-aéronefs d'harmoniser les périodes d'entretien programmé. Une telle planification pourrait concerner, outre nos deux porte-avions, les porte-aéronefs italien et espagnol, ainsi que, éventuellement, les trois porte-aéronefs britanniques. On mesure tout l'intérêt d'une telle démarche si l'on songe qu'à l'heure actuelle il n'est pas impossible que soient immobilisés au bassin simultanément quatre porte-aéronefs sur les sept que comptent les Européens ! Cette harmonisation permettrait -mais permettrait seulement, sans qu'il n'y ait là d'obligation pour qui que ce soit- aux gouvernements concernés de disposer d'un nombre supérieur de bâtiments pour des opérations conjointes, par exemple dans le cadre de l'UEO ; il pourrait y avoir là l'amorce d'une future force aéronavale occasionnelle européenne.

5. Rémunérations et charges sociales

Les ressources allouées aux rémunérations et charges sociales s'élèvent pour 1995 à 9 799 millions de francs. Elle représentent 71,2 % du titre III et une augmentation, en volume, de 2 % par rapport à celles de 1994.

Cette évolution accompagne la restructuration des effectifs prévue par la loi de programmation qui, pour l'année 1995, doit se traduire par 87 officiers en plus (dont 15 capitaines de vaisseau) et 419 quartiers maîtres et matelots en moins (dont 304 appelés).

Cette augmentation des crédits inclut également des mesures revalorisant le supplément d'indemnité pour charges militaires, l'attribution d'un nombre d'échelle 4 supplémentaire (réserve Durafour), l'amélioration du retour à la vie civile du contingent, des crédits au profit de la réserve dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Réserves 2000 » et enfin des crédits pour l'amélioration des carrières du personnel civil.

Il est à noter également la majoration de la prime de qualification des officiers brevetés en activité qui, passant de 20 à 23 % de la solde de base,

atténuée partiellement la perte du pouvoir d'achat des personnels des grades les plus élevés dans la hiérarchie (évaluée à 5 % au cours de ces dix dernières années) dont il a été fait mention dans le rapport de l'année dernière.

6. Surcoût des opérations extérieures

A titre indicatif, le tableau suivant donne les surcoûts des opérations extérieures conduites par la Marine ces dernières années et les remboursements associés.

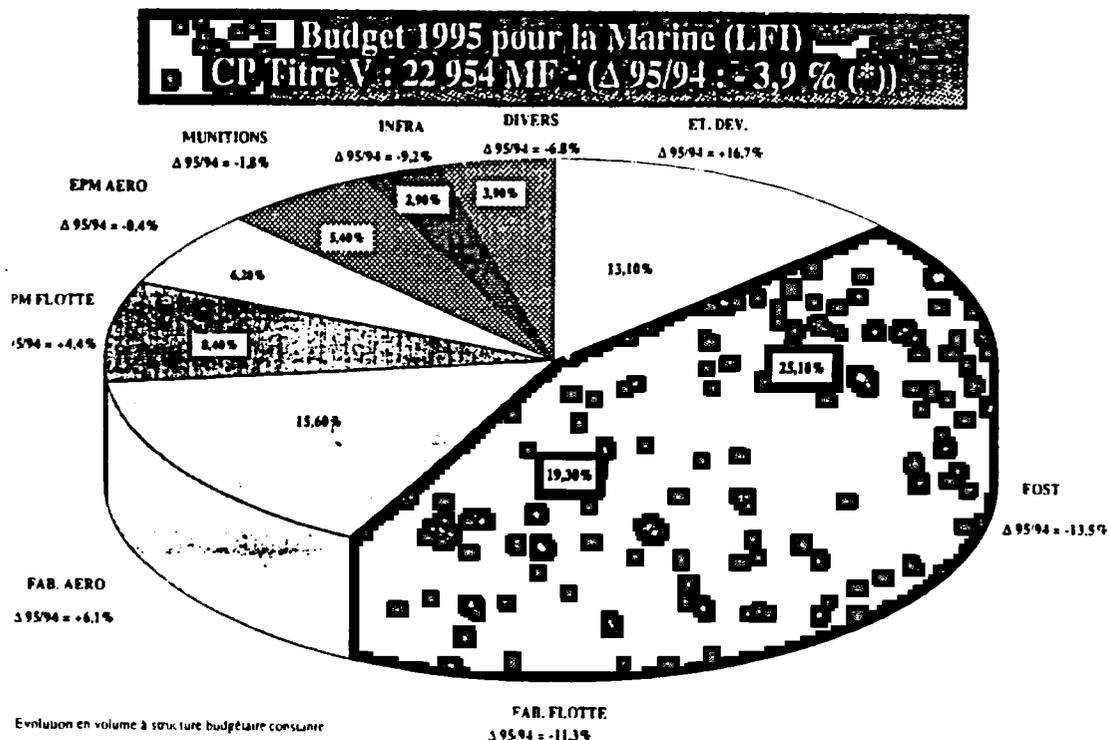
(en MF)	SURCOÛTS	COLLECTIFS
1987	684	400
1988	1 164	360
1989	293	110
1990	496	90
1991	437	56
1992	282	20
1993	1 158	340

III - TITRE V - DÉPENSES EN CAPITAL

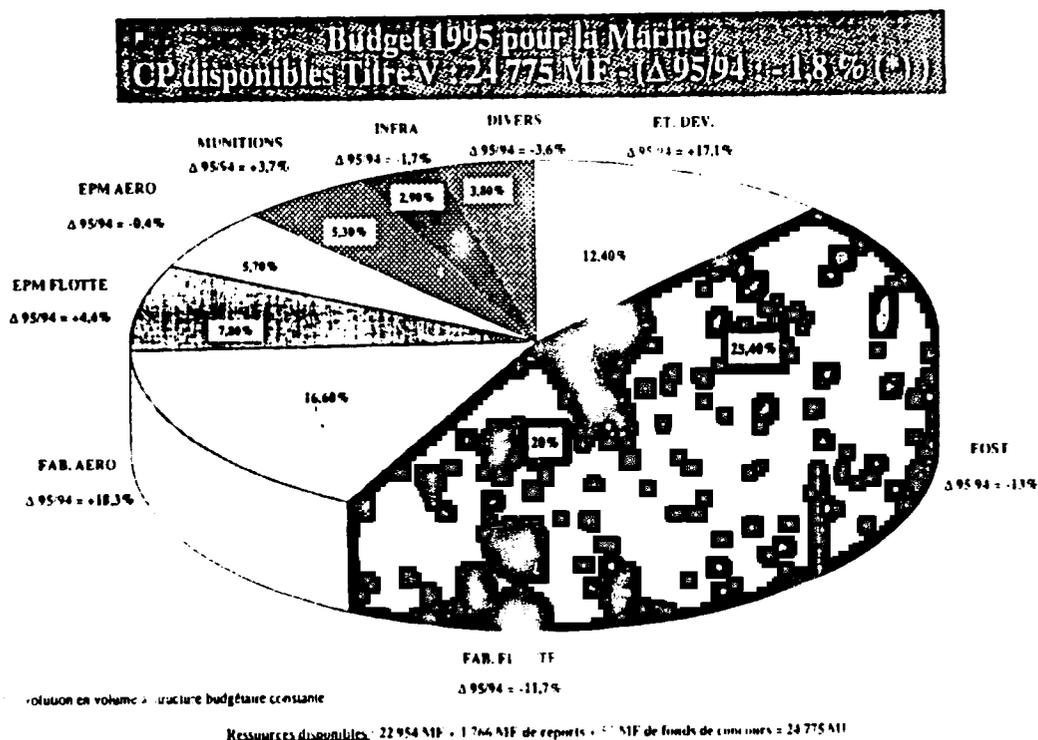
1. Généralités

Les crédits de paiement pour le titre V prévus par le projet de loi s'élèvent à 22 954 millions de francs, en recul de 3,9 % en volume, par rapport aux mêmes crédits de l'année précédente. Les ressources de ce titre incluent les 433 millions de francs résultant du transfert des charges de l'EPM du titre III vers le titre V.

Le schéma ci-dessous montre la répartition de ces ressources par grandes catégories de dépenses.



Si l'on ajoute à ces ressources 1 766 millions de francs de report de crédits et 55 millions de francs de fonds de concours, les ressources réellement disponibles s'élèvent à 24 775 millions de francs, en recul de 1,8 % seulement (en volume) par rapport aux mêmes ressources de l'année précédente



En tout état de cause, à structure constante, l'ensemble de ces ressources rendues disponibles par les crédits de report, fonds de concours et transferts de charges est pratiquement conforme à l'annuité correspondante de la programmation.

2. Les fabrications « flotte » et « aéronautique navale »

Les différences importantes qui sont constatées pour les fabrications « flotte » (- 11,7 %) et aéronautiques (+ 18,3 %) entre les ressources de 1995 et 1994 s'expliquent aisément par la conjoncture.

S'agissant de la fabrication « flotte », la baisse est due à la diminution normale des crédits affectés à la poursuite des travaux sur le *Charles de Gaulle* et celle des programmes des frégates du type *Lafayette* ; quant à l'augmentation des crédits de fabrication aéronautique, elle est liée à la montée en puissance du programme Rafale, à la modernisation des Super Etendard, à la fin de la mise au point des Atlantique 2 et enfin à l'acquisition des avions de guet aérien.

3. La force océanique stratégique (FOST)

Les ressources disponibles pour la FOST s'élèvent à 6 288 millions de francs, elles incluent 520 millions de francs de crédits de report. L'évolution de ces crédits depuis 1991 fait l'objet du tableau ci-dessous.

	1991	1992	1993	1994 (*)	1995
Crédits FOST (LFI MF courant)	8 710	9 186	8 264	7 122	6 288 (**)
% du Titre V	35 %	37 %	33,4 %	29,2 %	25,4 %

(*) LFI et crédits de report

(**) Dont 520 MF de crédits de report

La baisse de 13 % en volume par rapport aux ressources de 1994 traduit, d'une part, les choix adoptés dans la loi de programmation à savoir le report de 5 ans de la mise en service du M5 qui entraîne le report correspondant du programme « Adaptation aux M5 des SNLE/NG » et, d'autre part, le fait que les besoins du programme SNLE/NG commencent à décroître dans deux domaines, celui de l'infrastructure et celui des études/développements.

4. Entretien programmé du matériel (E.P.M.)

La forte augmentation constatée sur les EPM « flotte » (+ 4,4 %) résulte du transfert des 433 millions de francs du titre III au titre V. **Rappelons que globalement les crédits alloués à l'EPM sont en baisse de plus de 1 % par rapport à 1994.**

5. Engins et munitions

5.1. Ressources allouées

Les ressources allouées en 1995 pour les munitions et engins des bâtiments et des aéronefs s'élèvent à 1 311 millions de francs dont 70 millions de francs de crédits de report. L'augmentation de 3,7 % en volume de ces crédits par rapport à ceux de 1994 répond au souci des armées de se rapprocher des « stocks objectifs » pour les munitions de combat et de satisfaire le besoin d'entraînement qui fait appel à 30 % de ces crédits.

5.2. Programmes en coopération

Plusieurs programmes d'armement sont désormais lancés en coopération

. concernant **les missiles**, il s'agit :

- du système d'autodéfense de courte portée antimissiles (*SAAM*),
- du système surface air de moyenne portée pour les bâtiments de défense aérienne (*SAMP/N*).

Ces deux systèmes font l'objet d'une coopération paritaire franco-italienne. Il est envisagé de remplacer le SAMP/N, dont la phase de développement n'a pas commencé, par le PAAMS (principal anti-air-missile system), avec la participation des Britanniques, dans le cadre du programme de la frégate tripartite « Horizon ».

En tout état de cause, le porteur sera un produit de l'Aérospatiale : l'ASTER 15 pour les SAAM français et italien. L'ASTER 30 pour le SAMP/N, l'ASTER 15 et l'ASTER 30 pour le PAAMS.

- du missile porte-torpille MILAS

Le développement a commencé en mars 1988 avec la société française Matra et italienne Oto-Melara. Ce missile est dérivé du missile mer/mer

Otomat et devrait transporter la future torpille MU 90 à une distance supérieure à 35 km. Les premiers missiles destinés aux bâtiments majeurs de lutte anti-sous-marine seront livrés en 1999, date qui correspondra à la mise en service de la MU/90.

. concernant **les torpilles**, citons le développement de la MU/90 qui a atteint sa phase terminale ; les essais techniques à la mer avec les Italiens doivent commencer à la fin de cette année. Le premier lot de torpilles de série devrait être présenté en recette à la fin 1998.

6. Infrastructure

La dotation budgétaire prévoit près de 720 millions de francs en diminution de 1,7 % par rapport à 1994, les dépenses sont destinées à l'exécution des derniers travaux d'infrastructure rendus nécessaires par les mesures de réorganisation de la Marine (OPTIMAR 95).

- **Parmi les principales opérations terminées en 1994, on citera :**

- . le réseau d'assainissement du Poulmic,
- . le transfert du centre auto de Toulon,
- . les transferts des centres d'information au fort Lamalgue à Toulon,
- . la construction de deux hangars biplace pour avions Atlantique.

- **Parmi les principales opérations en cours :**

- à **Paris** :

- . la construction d'un casernement à Mortier,
- . le transfert de service technique des transmissions.

- à **Brest** :

- . le réaménagement de la base des sous-marins,
- . la rénovation du bâtiment des élèves de l'école navale (1ère tranche),
- . la construction du centre d'entraînement au sauvetage et à la survie,
- . la construction d'un bâtiment ravitaillement-transit.

- à **Lorient** :

- . la réfection du centre vie équipage.

- à **Toulon** :

- . la rénovation des casernements de gendarmes maritimes.

- Enfin, parmi les principales opérations prévues en 1995, on citera :

- . l'implantation de la DCM/P à Dugny (20 MF) (2ème tranche),
- . la rénovation de l'école navale et du CIN (30,6 MF),
- . la réfection du radier du grand bassin *Vauban* (50 MF),
- . la réfection d'un quai à Djibouti (29 MF).

7. Etudes et développements

Les crédits de paiement affectés aux études et développements augmentent en volume de 17,1 % pour atteindre légèrement plus de 3 000 millions de francs en 1995.

Cette évolution provient essentiellement de l'accroissement des besoins du programme Rafale et de ceux qui sont relatifs aux travaux complémentaires inscrits dans le programme de l'Atlantique 2 : mise en place d'un système de transmission automatique de données, amélioration des capacités d'interception radio-électrique.

En dehors de ces programmes particuliers, on constate une légère diminution des ressources pour les études amont ; elles permettront néanmoins de poursuivre les efforts entrepris, notamment dans les domaines de la discrétion acoustique, de l'océanographie, des transmissions, de l'acquisition de l'information et du traitement du signal et de la vulnérabilité des bâtiments au combat.

S'agissant des développements, les principaux programmes en cours portent sur la torpille MU/90, le système de lutte anti-sous-marin pour les bâtiments ASM majeurs, les missiles, les transmissions par satellite (Syracuse 2) et une turbine à gaz de nouvelle génération en coopération avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

DEUXIÈME PARTIE : SITUATION ACTUELLE DE LA MARINE NATIONALE ET SON ÉVOLUTION

La deuxième partie de ce rapport a pour but de cerner, à moyen terme, les capacités des principales composantes de la Marine que les ressources précédemment analysées contribueront à constituer et qui devront répondre aux objectifs fixés par le Livre blanc.

1. Situation au 1er janvier 1995

1.1. Au premier janvier, la flotte française comprendra 119 bâtiments admis au service actif :

- 5 sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE),
- 6 sous-marins nucléaires d'attaque (SNA),
- 7 sous-marins classiques d'attaque,
- 2 porte-avions,
- 1 porte-hélicoptères,
- 4 frégates antiaériennes,
- 11 frégates anti-sous-marines,
- 24 frégates de second rang et avisos,
- 20 bâtiments antimines dont 4 bâtiments bases,
- 10 patrouilleurs,
- 3 bâtiments de service public,
- 20 bâtiments de soutien et de transport opérationnel dont 5 pétroliers et 3 transports de chalands de débarquement (TCD),
- 6 bâtiments hydrographiques.

A cette liste, il convient d'ajouter 19 patrouilleurs et vedettes affectés à la gendarmerie maritime.

1.2. A la même date, le parc de l'aéronautique navale comprendra :

- 108 appareils constituant l'aviation embarquée (Crusader, Super Fétendard et Alizé),
- 104 hélicoptères (Lynx, Super Frelon, Panther, Alouettes 2 et 3, Dauphin),
- 33 aéronefs de patrouille maritime dont 22 Atlantique 2 et 11 Atlantic 1,
- des aéronefs de soutien.

2. Commandes, livraisons et retraits prévus en 1995

2.1. Commandes :

- 1 bâtiment hydro-océanographique et un bâtiment qui remplacera le *Berry*. Les caractéristiques de ces deux bâtiments sont encore en cours d'études.
- 5 avions Rafale,
- 4 hélicoptères Panther,
- 2 avions de guet embarqués.

2.2. Livraisons :

- 2 frégates type *Lafayette* (le *Lafayette* et le *Surcouf* construits par le chantier de Lorient),
- 1 chasseur de mines (le *Sagittaire*),
- 2 patrouilleurs spécialisés de service public construits également à Lorient,
- 2 vedettes de trente mètres construites par un chantier civil.

Le tonnage de ces livraisons s'élève à 6 500 tonnes, il était de 2 890 tonnes en 1994.

- 2 hélicoptères Panther,
- 3 Atlantique 2,
- 1 Crusader rénovés.

Cette dernière livraison de Crusader portera à 17 le nombre de ces appareils et marquera la fin de l'opération de rénovation dont le devis se monte à près de 700 millions de francs.

2.3. Retraits :

- 2 patrouilleurs et un engin de débarquement d'infanterie et de chars (EDIC)

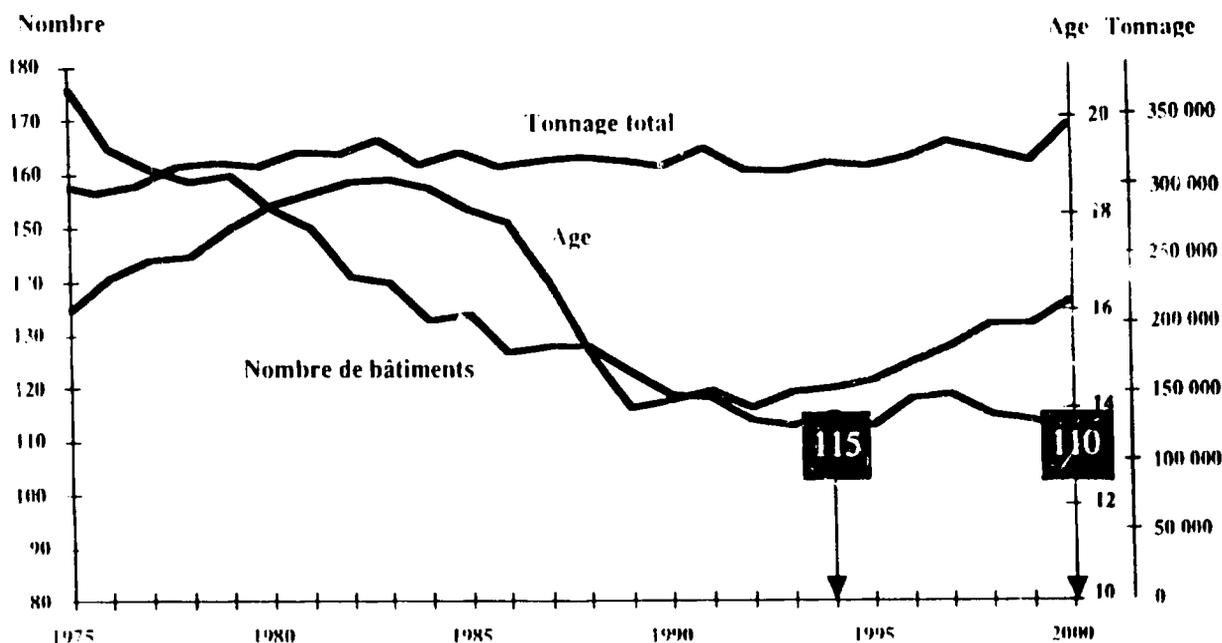
Le tonnage de ces retraits est de 420 tonnes, il était de 4 725 tonnes en 1993.

- 4 Atlantic 1.

3. Perspective à l'horizon 2000

Le graphique ci-après synthétise depuis 1975 jusqu'à l'an 2000 l'évolution passée et à venir du nombre des bâtiments, de leur tonnage et de leur âge moyen.

EVOLUTION DU NOMBRE, DE L'AGE ET DU TONNAGE DES BÂTIMENTS DE LA FLOTTE



Nota : les valeurs de l'an 2000 sont prises au 31 décembre

4. Incidences sur les principales composantes de la Marine et perspectives à moyen terme

4.1. La force d'action navale (FAN)

Cette force rassemble le groupe aéronaval lui-même constitué d'un porte-avions et de son groupe aérien, les moyens de transport opérationnel, les forces d'accompagnement et enfin l'indispensable soutien logistique pour la mise en oeuvre de ces unités.

Combinant les avantages du « fait aérien » et du « fait maritime », bénéficiant de l'absence de contrainte diplomatique liée à son déploiement et caractérisée par une mobilité qui lui permet de se déplacer de 1000 km par jour, la FAN constitue un instrument puissant, utilisable à tous les niveaux de crise et de conflit.

4.1.1. Les porte-avions

L'âge moyen de nos deux porte-avions dépasse désormais 32 ans. Le *Clemenceau* sera remplacé par le *Charles de Gaulle* dont la commande a été passée en 1986 et dont la clôture d'armement est prévue en avril 1999. Ces dates prennent en compte le retard de 30 mois décidé en 1989 et le retard de 6 mois consécutif aux annulations de crédits intervenues en 1993.

La poursuite des travaux se déroule aujourd'hui selon un rythme satisfaisant depuis sa mise à flot en mai 1994.

Le remplacement du *Foch* devrait intervenir en 2004, date à laquelle le bâtiment aura atteint 41 ans ; la décision de lancement d'un deuxième porte-avions type *Charles de Gaulle* doit intervenir lors de la révision de la loi de programmation en 1997.

Rappelons à cet égard brièvement les principales raisons qui militent en faveur du lancement de ce programme :

- . la permanence d'un groupe aéronaval nécessite au moins 2 porte-avions ; n'avoir qu'un seul porte-avions conduit à ne pouvoir disposer de cette force que 65 % du temps au maximum,
- . la présence d'un deuxième porte-avions ne nécessite pas de groupe aérien supplémentaire,
- . le coût d'un deuxième bâtiment s'élève à 11 600 millions de francs (94), somme à comparer aux 71 000 millions de francs déjà investis pour le *Charles de Gaulle* et son groupe aérien,
- . une prolongation du *Foch* au-delà de 2004 ne constituerait pas une solution alternative satisfaisante : ce bâtiment ne peut en effet mettre en oeuvre le Rafale en version assaut dont le poids dépasse les possibilités de ses installations aviation.

4.1.2. Le groupe aérien

- Les Crusader :

Le parc comprend actuellement 17 intercepteurs dont l'âge moyen atteint 27 ans. Leur retrait du service, initialement prévu en 1993, a été fixé en 1998 pour attendre les premières livraisons du Rafale marine SUO (intercepteur).

Trois commandes de SUO ont déjà été réalisées, sept autres sont prévues d'ici la fin 1995 (dont 5 en 1995).

La prolongation des Crusader a nécessité une rénovation de l'appareil pour un devis s'élevant à 690 millions de francs.

- Les Super Etendard :

Le parc comprend 54 appareils dont l'âge moyen est de 12 ans. Leur retrait du service est prévu entre 2007 et 2010. Ils sont en cours de modernisation et seront remplacés par le Rafale SU2 (multirôles) à partir de 2004.

- Les Etendard de reconnaissance :

Le parc comprend 11 appareils dont l'âge moyen est de 27 ans, leur retrait est prévu entre 1998 et 2001.

- Les Alizé :

25 appareils sont actuellement en parc, ils devraient être retirés du service entre 2003 et 2005.

- Les avions de guet aérien.

Les premières livraisons de ces aéronefs sont prévues à partir de 1997, le besoin est estimé à 4 appareils.

- Le Rafale Marine :

Les premières livraisons seront effectuées à partir de 1998, le besoin estimé est de 86 appareils dont 16 SUO et 70 SU2.

La première flotille de Rafale entrera en service mi 1999, en même temps que le *Charles de Gaulle*. Les premiers essais à la mer ont permis de qualifier les configurations air/air à l'appontage et au catapultage, l'effort doit maintenant porter sur la mise au point du système d'armes.

4.1.3. Les moyens de transport opérationnel

Actuellement, la Marine dispose de 3 transports de chalands de débarquement (TCD) : la *Foudre* admise au service actif en 1990, l'*Ouragan* et l'*Orage* plus anciens puisque admis au service actif respectivement en 1965 et 1968.

Un quatrième TCD, le *Siroco*, commandé en 1994, devrait être livré en 1998 et compléter ainsi à quatre, chiffre jugé nécessaire, le nombre de ces bâtiments.

L'*Ouessant* sera remplacé en 2001 par un TCD dont la commande devrait intervenir en 1997 et l'*Orage* sera lui-même remplacé au début des années 2000 mais en dehors de la période de programmation.

Les ressources financières prévues pour ces opérations s'élèvent à environ 2 000 millions de francs entre 1995 et 2000 ; les crédits alloués en 1995 ne concernent que la poursuite normale des travaux sur le *Siroco*.

4.1.4. Les forces d'accompagnement

Elles sont constituées par de grands bâtiments de surface polyvalents, ayant de fortes capacités offensives et des moyens d'auto-défenses développés. Elles participent, avec le porte-avions, à la projection de puissance et assurent en même temps sa protection.

Tous ces bâtiments disposent d'hélicoptères embarqués (Lynx puis NH 90) qui augmentent de manière très significative leur efficacité.

Si le nombre de frégates anti-sous-marines est jugé suffisant, celui des frégates antiaériennes n'est que de quatre alors que la marine italienne en possède huit et la marine britannique douze.

C'est pourquoi la France, avec la Grande-Bretagne puis avec l'Italie s'est engagée dans le programme « Horizon » qui a donné lieu à la signature, par les trois chefs d'état-major, d'une fiche tripartite de caractéristiques militaires pour la construction d'une frégate commune de nouvelle génération.

Les besoins affichés sont de douze frégates pour la Grande-Bretagne, six pour l'Italie et quatre pour la France.

La date d'admission au service actif des trois bâtiments tête de série est prévue en 2002 ; à cette échéance nos deux frégates antiaériennes les plus anciennes, le *Suffren* et le *Duquesne*, auront une moyenne d'âge de 33 ans.

Les crédits nécessaires ont été mis en place en 1995 pour les études en amont tant en AP qu'en CP.

4.1.5. Bâtiments de soutien

Cinq pétroliers ravitailleurs sont aujourd'hui en service. Le plus ancien d'entre eux, la *Durance*, ne sera retiré du service actif qu'en 2007. Il n'est pas prévu, dans le projet de loi, de crédits affectés à ce type de bâtiment.

4.2. La force océanique stratégique (FOST)

Composante principale de la force nucléaire stratégique, la FOST comprend actuellement 5 sous-marins lanceurs d'engins (SNLE) dont deux ou trois sont en permanence en patrouille, un quatrième pouvant appareiller à faible délai. Lorsque 3 SNLE sont à la mer, ils représentent désormais 91 % des têtes nucléaires stratégiques françaises immédiatement disponibles.

Ces sous-marins sont appelés à être progressivement remplacés à partir de 1996 par 4 SNLE de nouvelle génération, qui seront caractérisés notamment par une grande discrétion acoustique. Ces SNLE/NG seront dotés dans un premier temps du missile M45 muni d'une nouvelle tête nucléaire TN75 adaptée à l'évolution des progrès en matière de défense antimissiles, puis par le M5 en 2010, conformément aux décisions arrêtées.

Le premier de ces SNLE/NG, le *Triomphant*, sera admis au service actif en 1996, ses premiers essais, qui viennent de se terminer, sont jugés concluants ; le deuxième, le *Téméraire* sera mis en service en 1999, le troisième, le *Vigilant*, le sera en 2001.

La commande du quatrième sous-marin devrait intervenir en 1996 pour pouvoir disposer après les années 2007 (retrait du dernier SNLE de l'ancienne génération) d'au moins 2 SNLE à la mer, donc de 3 dans le cycle opérationnel.

L'analyse du projet de budget qui figure dans la première partie de ce rapport permet d'être confiant quant à la poursuite de cette opération.

4.3. Les sous-marins d'attaque

Indispensable au soutien de la FOST, le sous-marin d'attaque est également un outil précieux pour le recueil du renseignement, la présence discrète et dissuasive sur zone, la participation à la défense de nos approches maritimes. La marine disposera en 1995 de 13 sous-marins d'attaque dont 6 à propulsion nucléaire (SNA).

D'ici l'an 2000, deux sous-marins diesels seront retirés du service tandis que le plus ancien des SNA, le *Rubis*, ne devrait être remplacé qu'en 2007.

Deux milliards de francs seront consacrés, pendant la période 1995/2000, au programme des sous-marins nucléaires d'attaque de nouvelle génération (SNA/NG), le projet de budget 1995 prévoit d'ores et déjà des crédits nécessaires en AP et CP pour ces sous-marins futurs.

4.4. Le groupe d'action sous-marine (GASM)

Six des grandes frégates anti-sous-marines sont affectées à ce groupe d'action à Brest. Leur mission prioritaire est le soutien des SNLE avec le concours d'une dizaine d'avisos. Deux de ces frégates seront dotés d'un nouveau système de lutte anti-sous-marine, le SLASM, comprenant notamment un sonar actif de très basse fréquence.

La modernisation des 3 frégates les plus anciennes, type *Tourville* est en cours, les crédits en AP et CP sont affectés à cette opération dans le budget ; l'un de ces bâtiments modernisé sera livré en 1995.

4.5. Les forces de souveraineté

Composées d'unités légères, ces forces assurent dans les approches métropolitaines et autour de nos départements et territoires d'outre-mer les tâches de vigilances nécessaires au respect de notre souveraineté.

Ces forces regroupent essentiellement les frégates de surveillance, des bâtiments légers de transport et des patrouilleurs.

Pour ce qui concerne les frégates de surveillance, notre Marine dispose désormais des six bâtiments type *Floréal*, dont le dernier, le *Germinal*, a été admis au service actif de l'été 1994, et dont le premier, le *Floréal*, sera retiré du service actif en 2022. Cette série de bâtiments modernes sera complétée par 6 frégates d'un tonnage supérieur (3 300 tonnes) ; les deux premiers de ces bâtiments le *Lafayette* et le *Surcouf* seront admis au service actif en 1995 ; le dernier de cette série, le *Ronarc'h* sera livré en 2001.

Cette composante de la Marine sera donc dotée de bâtiments récents et performants à la fin de la période de programmation. Le projet de budget permet de consacrer à cette opération, en 1995, 1 170 millions de francs en crédits de paiement et 800 millions de francs en autorisations de programme.

4.6. La force de guerre des mines

Sa mission prioritaire est d'assurer le libre accès aux principaux ports français et notamment à celui de Brest au profit des SNLE. Les bâtiments de cette force ont également effectué ces dernières années de nombreuses campagnes en mer Rouge, dans le golfe de Suez, dans le golfe d'Oman et plus récemment dans le golfe Persique au large du Koweït.

Cinq chasseurs de mines sur les quatorze dont dispose la Marine seront retirés du service actif en 1997 et 1998, seuls subsisteront les 9 chasseurs tripartites auxquels s'ajoutera, à partir de 1995, le *Sagittaire* commandé en 1994.

4.7. L'aviation de patrouille maritime

Le parc comprend actuellement onze Atlantic 1 qui seront retirés du service en septembre 1996 et dix-neuf Atlantique 2. Trois Atlantique 2 seront livrés d'ici la fin de l'année, trois autres en 1995 et les trois derniers en 1996 ce qui portera le nombre total de ces appareils à vingt-huit.

Les restrictions budgétaires décidées en 1992 ont amené l'état-major de la Marine à réduire le nombre d'Atlantique 2 à vingt-huit alors qu'il était initialement de quarante deux. Cette réduction a eu pour conséquence immédiate la suppression de nos détachements permanents outre-mer qui seront assurés par un avion plus simple prévu dans la programmation (5 avions de type Falcon dont 4 seront livrés entre 1997 et 1999).

Les vingt-huit Atlantique 2 pourront néanmoins honorer, en métropole, un volume de missions comparable à ce qu'il est aujourd'hui mais sans aucune souplesse et grâce à l'utilisation de moyens de simulation à l'entraînement qui implique un effectif supplémentaire d'une soixantaine de personnes.

4.8. Le service public

L'ensemble des moyens des forces aéronavales participe aux missions de service public, **ces tâches représentent 13 % de l'activité générale de la marine** ; à titre indicatif, le coût de l'ensemble de ces opérations pour 1993 s'est élevé à près de 294 millions de francs. Elles recouvrent le sauvetage en mer, la surveillance et la police de la navigation et de la pêche, les missions d'intérêt général comme la lutte anti-pollution, les travaux hydrographiques, les concours aux administrations et, bien entendu, les tâches humanitaires.

Certains bâtiments et aéronefs sont cependant plus spécialement conçus pour les missions de service public, ils comprennent ;

- 4 remorqueurs civils affectés en permanence pour la Marine.
- 4 bâtiments spécialisés dont l'un est mis en place aux terres australes et antarctiques françaises.
- 4 hélicoptères Dauphin.

Trois patrouilleurs de 370 tonnes s'ajouteront aux moyens précédents entre juin 1995 et juin 1996.

La composante nautique de la gendarmerie maritime fait actuellement l'objet d'un renforcement sensible visant à mettre en oeuvre d'ici 1996, 4 patrouilleurs et 27 vedettes dont 7 outre-mer.

Les crédits d'investissement inscrits au budget au titre du service public s'élèvent à 458 millions de francs en autorisation de programme et 323 millions de francs en crédits de paiement pour les moyens nautiques et aériens de cette composante.

5. Le parc des hélicoptères

Répartis selon leurs caractéristiques et les besoins dans les différentes composantes de la Marine, les hélicoptères comprennent :

- 17 Super Frelon,
- 34 Lynx,
- 7 Dauphin,
- 2 Panther (destinés aux frégates type *Lafayette*),
- 44 Alouette 2 et 3

Le tableau suivant permet de synthétiser la situation et son évolution prévisible d'ici la fin du siècle.

HELICOPTERES (au 1er juillet 1994)					
TYPE	EN PARC	EN LIGNE	AGE MOYEN	RETRAIT DU SERVICE	MODERNISATION ou REMPLACEMENT par
SA 321 G (SUPER FRELON)	17	12	23	2004 / 2007	Remplacé par le NH 90
WG 13 (LYNX)	34	18	12		Remplacé par le NH 90
SA 365 N (DAUPHIN SP)	4	2	7	2004 / 2010	
SA 365 F (DAUPHIN PEDRO)	3	3	7	non défini	
AS 565 SA (PANTHER)	2	2	2	non défini	Livraisons : 3 en 95 ; 2 en 96 ; 2 en 97 ; 4 en 98 ; 2 en 99 Total : 15 PANTHER
SE 313 B (ALOUETTE II)	13	12	35	non défini	Remplacé par le HLS *
SA 316 B VSV (ALOUETTE III)	5	4	23	1999 / 2002	Remplacé par le HLS
SA 316 B (ALOUETTE III)	16	12	27	1999 / 2002	Remplacé par le HLS
SA 319 B (ALOUETTE III)	15	11	18	1995 / 2001	Remplacé par le HLS
NH 90	0	0	0	2005 / 2008	En cours d'étude Besoin estimé 60 appareils

* Hélicoptère léger de soutien dont le choix n'est pas encore effectué

S'agissant de ces appareils, la tâche majeure restant à accomplir concerne la révision des spécifications du NH90, destiné à remplacer les Super Frelon et les Lynx, pour en diminuer le coût initial.

Une concertation avec les quatre pays participants a eu lieu : l'industrie doit, avant la fin de l'année, rendre ses conclusions.

TROISIÈME PARTIE : PERSONNEL

1. L'évolution des effectifs

Les effectifs budgétaires inscrits au chapitre 31-03 article 5 du projet de budget 1995 et gérés par les directions du personnel militaire, du commissariat, des travaux immobiliers, et par la gendarmerie maritime sont de 63 838.

La comparaison, par grade, de la répartition de ces effectifs entre les années 1994 et 1995 fait l'objet du tableau ci-dessous :

	1994	1995	95/94
Officiers	4 693	4 780	+ 87
Officiers mariniers	31 627	31 627	0
QMM	9 289	9 174	- 115
Appelés	18 561	18 257	- 304
TOTAL	64 170	63 838	- 332

Les différences constatées proviennent de l'application, pour la première année, de la loi relative à la programmation qui fixe pour la Marine une augmentation de 500 postes de « cadres » et une diminution de 2 161 postes d'appelés. Votre rapporteur constate que cette évolution répond, d'une part, au renforcement de la professionnalisation recherchée par les armées et, d'autre part, aux besoins plus spécifiques de la Marine dont les ressources, notamment en officiers, sont insuffisantes pour faire face :

- au développement à terre de centres opérationnels d'exploitation et d'analyse océanique et spatiale ;
- aux phases de renouvellement de grands programmes (*SNLE/NG*, *Atlantique 2*, *PAN*) ;
- à la montée en puissance de nombreux organismes interarmées. Un référentiel, établi en liaison avec le ministère du budget, doit fixer l'évolution des effectifs année par année pour atteindre cet objectif qui comporte la création de 320 postes d'officiers d'ici l'an 2000.

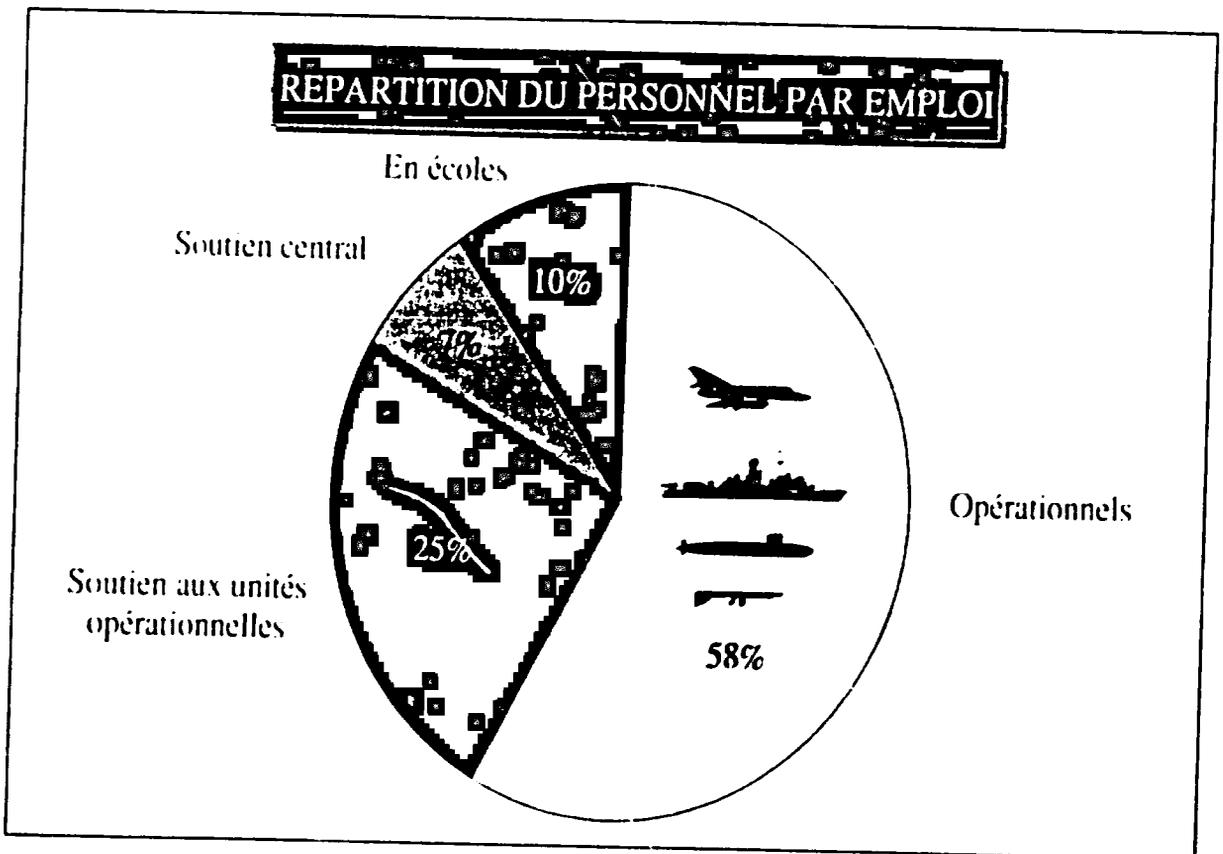
Rappelons à cet égard qu'actuellement les pourcentages des effectifs officiers sont de 12 % pour la Marine des Etats-Unis, 16 % pour la Grande-

Bretagne, 15 % pour l'Allemagne, 11 % pour l'Italie alors qu'il n'est que de 7 % pour la France.

A noter par ailleurs qu'un sureffectif temporaire de 500 personnes, pour une durée de 5 années environ, sera nécessaire à la Marine dans cette période de restructuration. Ce sureffectif devra faire l'objet de négociations avec le ministère du budget.

2. 1.a répartition du personnel par emploi

Votre rapporteur souligne l'effort important entrepris par la Marine en matière de restructuration pour faire face aux effets conjugués du maintien (voire de l'augmentation) des missions confiées à cette armée et à la diminution de 10 % . ses effectifs qui a été constatée entre 1983 et 1988. Cet effort a conduit à une réduction notable des organismes de soutien à terre et désormais, comme le montre le schéma ci-dessous, 83 % du personnel est affecté dans des unités opérationnelles et dans leur soutien direct :



3. Les appelés

La déflation de 304 postes d'appelés en 1995 représente une diminution de 1,7 % de leurs effectifs par rapport à 1994. Il est à noter que pour réaliser cette déflation, la Marine entend appliquer les principes d'action suivants :

- épargner les postes embarqués, ainsi que les emplois opérationnels et les spécialités sensibles qui font appel à une ressource très qualifiée ;
- moduler la déflation en fonction des effectifs de chaque unité et épargner les unités à faible effectif ;
- valoriser le service militaire et pour cela appliquer un taux de réduction plus faible aux emplois à caractère professionnel.

4. La féminisation dans la Marine

En juillet 1994, le personnel féminin représente 5,9 % des effectifs totaux d'active, soit 2 690 marins dont 128 officiers. En 1993, il n'était que légèrement supérieur à 5 %.

Depuis le 1er janvier 1993, les femmes ont accès à toutes les spécialités et à tous les emplois de la Marine, à l'exception toutefois de ceux de pilote d'avion embarqué, de sous-marinier et de fusilier et commando.

Depuis cet été, quatre bâtiments de la Marine disposent d'équipage mixte : le *Latouche-Tréville*, le *Montcalm*, la *Durance* et la *Foudre*.

5. Les réserves

Pour s'adapter au nouveau contexte géostratégique, la Marine est conduite à réduire le nombre de ses réservistes qui était, dans un passé récent, de 270 000 et sera de 100 000 à l'horizon 2000.

C'est dans ce but qu'a été conçu le plan « Réserves 2000 » qui vise trois objectifs :

- réévaluer les besoins, définir la ressource nécessaire pour les satisfaire et concentrer ses efforts sur elle ;
- valoriser et fidéliser le réserviste en suscitant un volontariat contractuel assorti d'une affectation, d'une instruction et d'une gestion personnalisée ;

- permettre l'emploi des réservistes dans toutes les situations de recours aux armées dans le cas où le personnel d'active serait insuffisant, c'est-à-dire dès le temps de paix.

Une réflexion est en outre engagée par les autorités organiques et territoriales pour évaluer quantitativement et qualitativement le rôle à jouer par la réserve pour les crises de bas niveau s'inscrivant au premier échelon des scénarios 1 à 5 définis par le Livre blanc.

La ressource de la réserve se réduit progressivement depuis deux ans, elle atteint aujourd'hui 145 000 hommes, elle atteindra 120 000 hommes en 1997 et vraisemblablement 100 000 avant l'échéance de l'an 2000.

Trois chapitres permettent de gérer, convoquer et instruire la réserve de la Marine : fonctionnement, solde et frais de déplacement qui sont répartis entre les 13 centres d'instruction.

6. Conclusion

Les différentes mesures projetées pour 1995, à savoir :

- le renforcement des effectifs officiers dont la Marine a le plus grand besoin,
- le léger effort financier visant à reconnaître les sujétions et les qualifications de certains de ses personnels,
- la valorisation du service des appelés,
- la valorisation de la place de nos réservistes au sein de la Défense,

constituent une première étape positive dans l'application de la loi de programmation. L'effort entrepris devra à l'évidence être poursuivi dans les années à venir pour parvenir aux objectifs fixés.

*

* *

LES CONCLUSIONS DE VOTRE RAPPORTEUR

Le projet de loi qui nous est soumis devrait permettre à la Marine de s'engager sans difficulté majeure vers les objectifs fixés pour l'an 2000, à savoir : un renouvellement qualitatif important de ses composantes essentielles (FOST, groupe aéronaval ...), une légère réduction du nombre de ses bâtiments, le maintien des programmes conduits en coopération, et une évolution des effectifs conforme à ses besoins.

Il convient néanmoins de préciser, s'agissant des ressources du titre V, crédits de report et fonds de concours compris, que toute annulation ou gel en 1995 conduirait selon toute vraisemblance à un glissement dans le temps des grands programmes et amènerait nos gestionnaires à faire des choix préjudiciables à la nécessaire cohérence des moyens. Votre rapporteur souligne également, s'agissant de ces mêmes ressources, le faible niveau des autorisations de programme pour faire face aux importantes commandes, à caractère conjoncturel il est vrai, que la Marine doit lancer en 1995.

En ce qui concerne le titre III, la préoccupation principale demeure l'insuffisance structurelle des ressources de fonctionnement. L'effort prévu en cours d'année 1995 compensera en partie cette situation.

Ce projet de budget, dérogoire à la loi quinquennale sur la maîtrise des dépenses publiques, tranchant avec les orientations à la baisse de l'effort de défense de nos principaux partenaires de l'Alliance, cohérent avec la loi de programmation militaire, témoigne en tout état de cause de la volonté du pays, face aux menaces nouvelles, de tenir son rang et ses engagements dans le monde.

*

* *

EXAMEN EN COMMISSION

Votre commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a examiné le présent rapport au cours de sa réunion du 2 novembre 1994.

A l'issue de l'exposé du rapport pour avis de M. Max Lejeune, M. Xavier de Villepin, président, et M. André Boyer ont eu un échange de vues

sur l'évolution du nombre de bâtiments et des aéronefs de la marine, ainsi que sur les crédits consacrés à la recherche et au développement.

M. Albert Voilquin s'est inquiété de l'insuffisance des crédits de fonctionnement et a évoqué avec M. André Boyer le niveau d'activité aéronavale. Il a enfin souligné l'importance des missions de service public remplies par la marine.

M. Xavier de Villepin, président, a alors rappelé que l'avis global de la commission sur l'ensemble des crédits militaires ferait l'objet d'une décision ultérieure.

*

* *

La commission a ensuite examiné l'**ensemble des crédits du ministère de la Défense pour 1995** au cours de sa réunion du mercredi 16 novembre 1994.

M. Jean-Luc Bécart a confirmé, ainsi que M. Jean Garcia l'avait fait savoir au président de la commission, que le groupe communiste exprimerait un vote négatif sur l'ensemble des crédits du ministère de la défense pour 1995.

M. Roland Bernard, après avoir précisé que les commissaires socialistes ne prendraient pas part au vote en commission, a souligné les failles existant, à ses yeux, dans l'équilibre de la loi de programmation et critiqué la présentation du budget en termes de crédits disponibles, compte tenu de l'incertitude de la mise à disposition effective des reports de crédits et des fonds de concours annoncés.

M. Michel Caldaguès a indiqué que le groupe du R.P.R. voterait les crédits militaires, tout en souhaitant formuler des observations constructives pour l'avenir. Il a notamment estimé anormal le financement par le budget militaire d'une partie du coût de la formation professionnelle.

M. Bernard Guyomard, après avoir également exprimé, au nom du groupe de l'Union centriste, un avis favorable à l'adoption du budget de la défense pour 1995, a estimé nécessaire une réflexion sur l'avenir de l'armée de terre.

M. Michel Crucis a indiqué que le groupe de l'UREI voterait les crédits militaires pour 1995 qui marquaient le maintien par la France de son effort de défense alors que les budgets militaires étaient en diminution dans de nombreux pays. Il a également souhaité l'association de la commission aux

réflexions qui seraient engagées par le gouvernement sur l'avenir du service national.

M. Xavier de Villepin, président, a enfin confirmé qu'il voterait le budget de la défense pour 1995. Il a exprimé de vives inquiétudes face à l'évolution de la situation internationale, en particulier dans l'ex-Yougoslavie. Puis, tout en se félicitant du respect de la loi de programmation militaire, il a souligné la persistance de graves tensions budgétaires et la nécessité de veiller à l'absence de toute mesure de gel ou d'annulation de crédits en cours d'année.

La commission a alors émis **un avis favorable** à l'adoption de l'ensemble des crédits du titre III et du titre V du budget de la défense pour 1995.